





PERP Cie d'Assurances	 <b>GRAFIC</b> GENERALI	 <b>LIGNAGE</b> ORADEA VIE SG	 <b>SERENIDAD</b> FEDERATION CONTINENTALE	 <b>DIVERSEO</b> DEXIA EP (BNP PARIBAS)
Type de contrat	Rente viagère différée : le montant de la rente est garanti pour chaque versement = capitalisation viagère*	Multisupports multigestionnaires à capitalisation financière**	Multisupports multigestionnaires à capitalisation financière**	Multisupports Multigestionnaires avec Fonds Euro Diversifié.
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un des seuls PERP à rente viagère différée du marché</li> <li>• Rente garantie pour chaque versement sur la base de la table de mortalité en vigueur au jour des versements, exemple : TPRV 93 actuellement.</li> <li>• Un seul fonds (actif cantonné) commun aux cotisants et aux retraités,</li> <li>• Contrat très accessible (150€ minimum !)</li> <li>• Pas de frais sur les arrérages de rente, versés mensuellement.</li> <li>• GENERALI VIE est LA REFERENCE en matière de capitalisation viagère : son contrat Madelin « LA RETRAITE est leader du marché français</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 types de gestion financière, avec possibilité d'en changer à tout moment sans frais</li> <li>• Contrat très accessible : 150€ minimum !</li> <li>• Possibilité de choisir entre 4 types de rentes, au moment du départ à la retraite : rente classique, sérénité (rente x2 pdt 5 ans), retraite croissance (rente croissante par palier), retraite avec annuité certaines(en cas de décès durant les 15 ans d'annuités certaines réversions à un bénéficiaire jusqu'au terme)</li> <li>• Possibilité d'opter pour la réversion (sauf retraite avec annuités certaines)</li> <li>• Pas de frais sur les arrérages de rente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une grande souplesse de versements</li> <li>• 2 profils de gestion : offre financière adaptée à l'épargne long terme.</li> <li>• plusieurs rentes viagères : rente classique, avec annuités garanties, par paliers ou indexée à 2%, et indexée sur l'inflation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le premier PERP à disposer d'un Fonds Euro Diversifié. Il rétablit la cohérence entre l'horizon de placement de l'adhérent et les contraintes de gestion de l'assureur.</li> <li>• Une gestion automatisée discrétionnaire, l'adhérent choisit librement les supports parmi une sélection d'OPCVM prestigieux.</li> <li>• Des versements souples et accessibles, à partir de 30€ seulement.</li> <li>• L'accès aux meilleurs gestionnaires de la place.</li> </ul>
Gestion	Un fonds € unique commun aux cotisants et au retraités : les performances sont acquises (effet cliquet)	gestion retraite : répartition automatique et évolutive de votre épargne-retraite, entre 5 fonds d'investissement équipondérés et un support en euros. Gestion libre : vous affectez librement votre épargne entre les supports proposés Gestion sécurité : investissement à 100 % sur le support Sécurité	Sécurisation progressive du capital: en fonction de la date de retraite prévue à l'adhésion Gestion libre : vous pilotez vous même votre épargne !	Option gestion automatisée : gratuite, elle sécurise automatiquement arbitrée vers le Fonds Euro-Diversifié en fonction du nombre d'années restant à courir jusqu'à l'âge de conversion en rente fixé à 65 ans) Option gestion libre : Vous pilotez vous même votre épargne !
Supports	1 fonds €	1 fonds €, 6 supports retraite, 60 supports gestion libre	1 fonds € et 18 supports disponibles	1 fonds € et 50 supports disponibles
Perf Fonds €	3,00 % net en 2010	3,20% net en 2010	3,60% net en 2010	6,32% net en 2010
Garanties décès avant la retraite	Rente Education : versement aux enfants mineurs de 10 annuités de la rente acquise au moment du décès par parts égales (au plus tard jusqu'à leur majorité).  Option rente réversible au conjoint De plus au décès de l'adhérent et de son conjoint versement de la rente éducation immédiatement aux enfants	Rente éducation : versement d'une rente éducation aux enfants aux enfants mineurs, au moment du décès et au plus tard jusqu'à la majorité.  Rente viagère au profit d'un bénéficiaire : Le bénéficiaire peut choisir, à la date de la liquidation, entre les options de rente « retraite classique », « retraite sérénité » ou « retraite croissance ».	Rente réversible : Versement aux bénéficiaires du capital constitutif sous forme de rente viagère.  Rente temporaire d'éducation : rente temporaire d'éducation versée aux enfants mineurs jusqu'à leur majorité.	Rente viagère immédiate ou différée : l'épargne retraite constituée est versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) par l'adhérent sous forme de rente viagère immédiate ou différée. Si le bénéficiaire est mineur au moment du décès il touchera une rente temporaire d'éducation versée jusqu'à son 25ème anniversaire.
Garanties décès durant la retraite	Rente Education : si moins de 10 annuités ont été versées, les années manquantes seront complétées sous forme de rente éducation aux enfants mineurs jusqu'à leur majorité.  Option « avec réversion »: Rente viagère réversible et annuités garanties : Réversion possible au conjoint aux taux de 60%, 75 % ou 100 %. Taux de réversion à décider au moment de la prise de la retraite.	OPTION « avec réversion » : rente réversible au profit d'un bénéficiaire de votre choix. Le bénéficiaire est désigné de manière irrévocable au moment de la liquidation. La réversion peut se faire au taux de 100% ou de 60%	Possibilité d'opter pour la réversion	Rente viagère réversible à 60% ou 100% Rente viagère non réversible avec annuités garanties (maximum 20 ans).
Frais d'adhésion	25 € (10€ à AGAP)	15 € à ADRECO	30 € à l'AGAP	0 € mais des frais annuels de rémunération du conseil de surveillance de 0.02% / an
Frais d'entrée Avec mes-perp.fr	<del>4.85%</del> <b>La moitié des frais d'entrée offerts sur le premier versement</b>	<del>4.65%</del> <b>1%</b>	<del>4.5%</del> <b>1%</b>	<del>4.5%</del> <b>1%</b>
Frais de gestion annuels	0.90%	0.084% mensuel Frais au titre de la performance financière : max 5% de la participation aux résultats	Fonds € : 0.8% UC : 1%	1%
Frais d'arbitrage	NEANT	0.5% avec un max de 160 €	0.5% avec un min de 15 € 15 € de frais administratifs si changement de gestion	0.5% avec un min de 15 € Gratuit en gestion automatisée
Frais / rente	NEANT	NEANT	3%	1.5% / an

\*\* le capital obtenu au terme par les versements est converti en rente viagère.

\* les performances passées ne préjugent en rien des performances futures